

## Allianz Global Investors Fund

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)  
Siège social : 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 71.182

**AVIS** est par les présentes donné que

---

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

---

(l'« Assemblée ») d'Allianz Global Investors Fund (la « Société ») se tiendra au Siège social de la Société sise 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, le **vendredi 25 janvier 2019 à 11 h (CET)** afin de délibérer et de voter sur les points à l'ordre du jour suivants :

#### ORDRE DU JOUR

- (1) Adoption du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes indépendant et approbation des états financiers ainsi que de l'utilisation du revenu (le cas échéant) pour l'exercice comptable clos le 30 septembre 2018
- (2) Quitus au Conseil d'administration de la Société concernant l'exercice de leur mandat pendant l'exercice comptable clos le 30 septembre 2018
- (3) Élection de M. William LUCKEN en qualité de Membre du Conseil d'administration de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle
- (4) Réélection de M. Oliver DRISSEN, Mme Hanna DUER, M. Markus NILLES, M. Dirk RAAB, Mme Petra TRAUTSCHOLD et Mme Birte TRENKNER en qualité de Membres du Conseil d'administration de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle
- (5) Réélection de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg, en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle
- (6) Dispositions diverses

#### VOTES

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée ne nécessiteront pas de quorum et seront adoptées à la majorité des voix exprimées lors de ladite Assemblée. Les exigences en matière de quorum et de majorité seront fixées conformément aux actions en circulation le **20 janvier 2019 à minuit (CET)** (la « Date d'enregistrement »). Les droits de vote des Actionnaires seront déterminés par le nombre d'actions détenues à la Date d'enregistrement.

#### MODALITÉS DE VOTE

Les actionnaires autorisés à assister à l'assemblée et à y voter sont ceux en mesure de fournir une confirmation de la part de leur institution ou banque dépositaire indiquant le nombre d'actions détenues par l'Actionnaire à la Date d'enregistrement, à l'attention de State Street Bank Luxembourg S.C.A., Domiciliary Department, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (l'« Agent de transfert et de registre »), devant arriver à Luxembourg au plus tard à **18 h (CET) le 23 janvier 2019**.

Tout actionnaire habilité à voter et à participer à l'assemblée a le droit de nommer un mandataire pour voter en son nom. Le formulaire de procuration, afin d'être valide, doit être dûment rempli et signé par la personne ayant procédé à la nomination du mandataire ou par son conseiller juridique, ou, si la personne ayant nommé le mandataire est une société, son sceau doit y être apposé ou le formulaire doit être signé par un agent dûment autorisé, et envoyé à l'Agent de transfert et de registre pour arriver à Luxembourg au plus tard à **18 h (CET) le 23 janvier 2019**.

Les formulaires de procuration que les actionnaires doivent utiliser sont disponibles auprès de l'Agent de transfert et de registre. Il n'est pas nécessaire que le mandataire soit un actionnaire de la Société. La nomination d'un mandataire n'exclut pas la possibilité pour un actionnaire d'assister à l'assemblée.

Des exemplaires du rapport annuel vérifié de la Société sont disponibles à des fins d'inspection au siège social de la Société. Les Actionnaires peuvent également demander qu'un exemplaire du rapport annuel leur soit envoyé par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante :

[AllianzGIEUProductSetup@allianzgi.com](mailto:AllianzGIEUProductSetup@allianzgi.com).

Une liste à jour des numéros d'identification des titres concernés au titre de cette assemblée est disponible en ligne à l'adresse [www.allianzgi.lu/AGIF](http://www.allianzgi.lu/AGIF), et peut être consultée quotidiennement.

Senningerberg, décembre 2018

Le Conseil d'administration

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.